

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE  
TABLE DES MATIÈRES**

31 MARS 2024

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**1 - 3**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats

**4**

Évolution des actifs nets

**5**

Bilan

**6**

Flux de trésorerie

**7**

Notes complémentaires

**8 - 12**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux Membres de Centre d'Action Bénévole Les Artisans de l'Aide

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de dons, de campagnes de souscription, de dîners communautaires, de transport et d'activités promotionnelles dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, Qc. H9H 5C9  
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757  
rochonlegault.com

#### Succursale Bois-des-Fillon

203-369, boul. Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Fillon, Qc. J6Z 1H1  
T. 450 965-8551 | F. 450 965-6993

#### Succursale Saint-Lazare

1433, ch. Sainte-Angélique  
Saint-Lazare, Qc. J7T 1Y9  
T. 514 696 6226 | F. 514 696 9757

## *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1) *Rachan Regault*

Montréal  
Le 12 juin 2024

(1) CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A122727

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Fonds des		Popote		Carrefour 50 plus		ITMAV		Proches		Chèque emploi		Aides en		Fonds	
opérations	Transport	Popote	Carrefour 50 plus	ITMAV	Proches	Chèque emploi	Aides en	action	liens	Total	Total	2024	Total	2023	
Subventions - PSOC	364 562	\$	27 956	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	392 518	\$	347 871
Subventions - MSSS - Secrétaire des aides	-	-	-	57 330	-	19 602	31 594	-	-	-	-	-	88 924	-	66 777
Subventions - CISSS des Laurentides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 602	-	-
Subventions - Appui Laurentides	-	-	-	-	43 876	-	-	-	-	-	-	-	43 876	-	42 338
Contributions - Transport	-	109 584	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109 584	-	103 375
Contributions - Popote	-	-	117 741	-	-	-	-	-	-	-	-	-	117 741	-	94 298
Contributions - Carrefour 50 Plus	-	-	67 772	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 772	-	63 634
Contributions - Desjardins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 650
Subventions - Autres	4 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 780	-	13 799
Campagnes de financement et dons	9 365	-	4 378	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 743	-	10 105
Intérêts et autres revenus	17 122	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 122	-	4 452
Salaires, charges sociales et sous-traitance	163 579	47 829	75 641	103 443	54 391	38 927	15 102	15 102	-	-	-	514 832	469 667	469 667	
Loyer	27 904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 904	26 359	26 359	
Papeterie et frais de bureau	16 816	-	-	322	170	1 966	3 431	2 105	-	-	-	24 910	20 421	20 421	
Activités sociales	7 506	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 506	8 254	8 254	
Honoraires professionnels	7 474	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 474	7 362	7 362	
Télécommunications	5 464	-	-	-	360	360	-	-	-	-	-	6 184	6 132	6 132	
Location équipement	-	-	1 344	-	-	-	9 728	-	-	-	-	11 072	-	-	
Entretien et réparations	4 541	-	4 338	-	-	-	-	-	-	-	-	8 879	5 517	5 517	
Intérêts et frais bancaires	2 348	-	-	130	-	-	-	-	-	-	-	2 478	2 424	2 424	
Assurances	1 597	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 597	1 947	1 947	
Taxes et permis	865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	865	1 039	1 039	
Publicité et promotion	702	-	-	-	-	877	-	-	-	-	-	1 579	2 028	2 028	
Matériaux et contenants	1 313	-	20 453	-	-	-	-	-	-	-	-	21 766	17 691	17 691	
Déplacements	1 590	101 848	9 447	-	1 725	854	-	-	-	-	-	116 464	107 431	107 431	
Coûts et formation	472	-	-	-	684	892	251	-	-	-	-	2 299	2 894	2 894	
Nourriture	-	-	60 418	-	-	-	-	-	-	-	-	60 418	41 614	41 614	
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(595)	-	-	
Amortissement - immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 908	14 600	14 600	
<b>Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)</b>	<b>242 271</b>	<b>149 677</b>	<b>171 641</b>	<b>103 895</b>	<b>57 330</b>	<b>43 876</b>	<b>19 602</b>	<b>26 936</b>	<b>(14 313)</b>	<b>4 659</b>	<b>-</b>	<b>46 102</b>	<b>23 719</b>		

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

AU 31 MARS 2024

	<b>Non affectés</b>	<b>Affectés</b>	<b>Fonds d'immobilisations</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>104 007 \$</b>	<b>78 306 \$</b>	<b>36 582 \$</b>	<b>218 895 \$</b>	<b>195 176 \$</b>
Affectations d'origine interne (Note 8)	(27 144)	27 144	-	-	-
Investis en immobilisations	(4 659)	(2 838)	7 497	-	-
Disposition des immobilisations	3 400	-	(3 400)	-	-
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	64 395	(3 980)	(14 313)	46 102	23 719
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>139 999 \$</b>	<b>98 632 \$</b>	<b>26 366 \$</b>	<b>264 997 \$</b>	<b>218 895 \$</b>

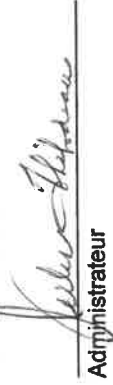
**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**BILAN**

AU 31 MARS 2024

	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total 2024	Total 2023
<b>ACTIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Encaisse	235 963 \$	- \$	235 963 \$	177 687 \$
Dépôts à terme, portant intérêts à 0,6% (de 0,7% à 0,85% en 2023)	25 000	-	25 000	60 340
Débiteurs (Note 3)	20 331	-	20 331	16 666
Frais payés d'avance	1 399	-	1 399	835
	282 693	-	282 693	255 528
<b>DÉPÔTS À TERME, portant intérêts de 3% à 5,15%</b>	80 340	-	80 340	45 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	-	26 366	26 366	36 582
	363 033 \$	26 366 \$	389 399 \$	337 110 \$
<b>PASSIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Créditeurs (Note 5)	11 707 \$	- \$	11 707 \$	28 642 \$
Revenus reportés (Note 6)	112 695	-	112 695	89 573
	124 402	-	124 402	118 215
<b>ACTIFS NETS</b>				
Non affectés	139 999	-	139 999	104 007
Affectés (Note 8)	98 632	-	98 632	78 306
Investis en immobilisations	-	26 366	26 366	36 582
	238 631	26 366	264 997	218 895
	363 033 \$	26 366 \$	389 399 \$	337 110 \$
Engagements contractuels (Note 9)				

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
Administrateur

  
Administrateur



**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE  
FLUX DE TRÉSORERIE**

AU 31 MARS 2024

	Total 2024	Total 2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur charges	46 102 \$	23 719 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - immobilisations corporelles	14 908	14 600
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(595)	-
	60 415	38 319
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7)	1 958	40 241
	62 373	78 560
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissement dépôts à terme	-	-
Produit de cession d'immobilisations corporelles	3 400	-
Acquisition - immobilisations corporelles	(7 497)	(12 744)
	(4 097)	(12 744)
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>		
	58 276	65 816
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	177 687	111 871
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	235 963 \$	177 687 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

**NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est inscrit auprès des autorités fiscales en tant qu'organisme de bienfaisance sous le numéro 119014470RR0001. Son objectif est de fournir des services de soutien à domicile dans la MRC de Deux-Montagnes et du Sud de Mirabel.

**NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté à titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de contributions sont constatés au moment où les services sont rendus.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont constatés au moment où ils sont gagnés.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Périodes</u>
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans
Enseigne	Linéaire	5 ans

31 MARS 2024

**NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)**

**ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subseqüemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme ainsi que des contributions-déplacements.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**NOTE 3 - DÉBITEURS**

	2024	2023
Contributions - déplacements	2 923 \$	2 079 \$
Taxes de vente à recevoir	17 408	14 587
	<b>20 331 \$</b>	<b>16 666 \$</b>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Équipements informatiques	25 809 \$	21 079 \$	4 730 \$	23 866 \$
Mobilier et équipement	32 918	13 836	19 082	12 716
Enseigne	2 838	284	2 554	-
	61 565 \$	34 915 \$	26 366 \$	36 582 \$

NOTE 5 - CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes à payer et frais courus	2 031 \$	11 043 \$
Salaires à payer	5 176	8 374
Vacances à payer	1 982	7 200
Sommes à remettre à l'État	2 518	2 025
	11 707 \$	28 642 \$

NOTE 6 - REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	89 573 \$	52 179 \$
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	(242 728)	(206 653)
	265 850	244 047
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	112 695 \$	89 573 \$

NOTE 7 - FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

Débiteurs	(3 665) \$	14 376 \$
Frais payés d'avance	(564)	237
Créditeurs	(16 935)	(11 766)
Revenus reportés	23 122	37 394
	1 958 \$	40 241 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

11

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2024

**NOTE 8 - ACTIFS NETS AFFECTÉS**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution la somme de 27 956 \$ pour la location d'un congélateur pour la popote roulante. En tenant compte de résolutions des exercices antérieurs, au 31 mars 2024, les projets à être réalisés sont les suivants:

Location d'un congélateur pour la popote roulante	26 612	\$
Acquisition d'une mini-fourgonnette	48 000	
Dîners communautaires	8 520	
Projet d'éclairage pour sensibiliser la population aux indices de vulnérabilité et maltraitance chez les aînés	15 500	
	<b>98 632</b>	<b>\$</b>

**NOTE 9 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'engagement pris par l'organisme, en vertu de baux pour un espace et pour la location d'un équipement totalisent 139 975 \$ et les versements estimatis à effectuer au cours de cinq prochains exercices sont les suivants:

2025	34 772	\$
2026	28 054	\$
2027	28 054	\$
2028	28 054	\$
2029	21 041	\$

**NOTE 10 - VENTILATION DES CHARGES**

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles ont été engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées.

**NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Politique de gestion des risques**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

31 MARS 2024

## E 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, le cas échéant, sont matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.